

PROCES VERBAL
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Laurent BAUDIN, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Béatrice VALADE.

Absentes excusées : Coralie RAMBAUD ; Laeticia MAILHE qui donne pouvoir à Marielle NEVEU.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Travaux de la Halle du Port : proposition d'avenant.
- Remboursements de frais.
- Transport scolaire Maillé-Maillezais : remboursement des familles.
- Révision de la convention signée avec les Astérides pour la fourniture de repas.
- Conditions de vente d'un terrain constructible à Mr Gelineau.
- Litige concernant une concession dans le cimetière.

Informations diverses :

- Le point sur le projet de transformation du site de l'ancienne usine SIECO.
- Le point sur la préparation du bulletin municipal.
- Le point sur les projets divers.

Questions diverses.

Mme Bernadette DENIS est nommée secrétaire de séance.

Il est demandé d'ajouter au procès-verbal du 15 septembre 2022 :

Questions diverses : - Lors de l'installation du réseau de la Fibre, il faudra prévoir le câblage adéquat afin que les futures installations photovoltaïques puissent se raccorder.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Travaux de la Halle du Port : Proposition d'avenant :**

Mr le Maire fait part de la réception d'un avenant correspondant à la réalisation d'un four à pain sous la halle du port. Il explique que les travaux du four à pain étaient bien prévus dans le projet initial cependant le coût n'avait pas été pris en compte dans le montant du marché. Cet avenant s'élève à 20 544.20 € HT soit 24 653.04 € TT. Les membres du conseil municipal font part de leur étonnement devant une telle plus-value cependant les travaux étant engagés, une régularisation s'impose.

Mr le Maire quitte la salle puis le conseil municipal passe au vote : Avenant accepté à l'unanimité.

Afin de pouvoir financer ces travaux, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Fonctionnement : article 73223 (Fds Départ sur les droits de mutation à titre onéreux) =	+ 25 000 €
Fonctionnement : article 023 (virement à la section d'investissement) =	+ 25 000 €
Investissement : article 021 (virement de la section de fonctionnement) =	+ 25 000 €
Investissement : article 2313 / 79 (travaux de la halle du port) =	+ 25 000 €

➤ **Remboursement de frais :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser Mmes Neveu et Mailhe, conseillères municipales, qui ont effectués des achats à l'occasion de la naissance de la fille de Coralie Rambaud.

➤ **Transport scolaire Maillé-Maillezais : Remboursement des familles :**

Mr le Maire rappelle la décision du conseil municipal de rembourser les familles utilisant le transport scolaire pour les enfants qui vont à l'école publique de Maillezais. Cette année, s'ajoute à la liste des enfants concernés par l'année scolaire 2022-2023, ceux arrivés en cours d'année scolaire 2021-2022 ainsi que des frais pour inscription tardive.

Le conseil municipal entérine à l'unanimité la liste des enfants utilisant le transport scolaire pour l'année 2022-2023.

Le conseil municipal entérine à l'unanimité la liste des enfants arrivés en cours d'année et ayant utilisés le transport scolaire pour l'année 2021-2022.

Le conseil municipal refuse avec 12 voix contre et 1 voix pour, le remboursement des frais pour inscription tardive.
Mr le Maire rappelle que ces remboursements seront effectués sur présentation d'une facture acquittée.

➤ **Révision de la convention signée avec Les Astérides pour la fourniture de repas :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions de la convention de gestion dans laquelle une clause a été ajoutée : « ANNULATION : en cas d'annulation de commande due à une grève ou fermeture d'école exceptionnelle ne permettant pas d'assurer les 145 jours annuels de prestation, une facturation forfaitaire de 30 € TTC quotidienne sera mise en place pour couvrir les charges fixes de la SARL LES ASTERIDES ». Cette convention présentée par la société « Les Astérides » concerne la restauration scolaire de septembre 2022 à juillet 2023.

De plus, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition d'augmentation du prix des repas de 5.41 % à partir du 1^{er} janvier 2023 ce qui porte le prix actuel de 5.36 € à 5.65 € ttc.

Le conseil municipal envisage une répercussion de cette augmentation sur les prix des repas facturés aux familles.

➤ **Conditions de vente d'un terrain constructible à Mr Gelineau :**

Le conseil municipal, conscient que le terrain B 1962 a été mis en vente viabilisé, accepte de participer financièrement au raccordement électrique à hauteur de 50 % sur présentation d'une facture.

➤ **Litige concernant une concession dans le cimetière :**

Mr le Maire après avoir fait l'historique de cette affaire, informe le conseil municipal que suite à une injonction du tribunal administratif de Nantes et conformément à la délégation qui lui a été attribué, il a engagé un avocat afin de représenter et de défendre la commune.

➤ **Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire :**

Le conseil municipal entérine le nouveau règlement préparé par la commission « cantine ». Celui-ci sera adressé prochainement aux familles.

2) Informations diverses :

- ***Les projets de transformation du site de l'ancienne usine SIECO et d'effacement de réseau « rue St Pient »*** seront étudiés en réunion de la commission urbanisme.

- ***Le point sur la réunion de la commission « communication » :***

Facebook : Mme Neveu fait savoir qu'un bilan de l'activité sera diffusé chaque mois aux élus. La commission a créé un avatar dénommé « miss comm » et prévoit de publier deux articles par semaine afin de faire connaître la commune et ainsi attirer plus de monde sur le site de la mairie.

Instagram : la commission projette la création d'un compte.

Bulletin municipal : la commission propose que :

- les adjoints préparent un article en complément de celui du maire.
- les comptes-rendus de réunion de conseil soient supprimés.
- l'état-civil soit agrémenté de photos.
- un chapitre sur la communication soit ajouté.
- un focus sur les nouveaux commerçants ainsi que sur les gîtes et chambres d'hôtes, soit préparé.
- le groupe de scouts soit présenté.
- le défibrillateur soit indiqué.

- ***Le point sur les projets divers :***

Le panneau d'affichage numérique a été commandé chez Lumiplan, des devis relatifs à son installation ont été demandés. Pour la mise à jour des affichages, la formation des utilisateurs sera prise en charge par Lumiplan.

Le devis pour le terrain multi sports a été signé avec la mention « sous conditions d'octroi de 80 % de subventions » ; N'ayant pas eu de réponse à la demande de subvention adressée au conseil départemental en mai, Mr le Maire propose de les contacter afin de connaître l'évolution de notre dossier.

- ***Illuminations de Noël :***

Mr le Maire fait savoir que la communauté de communes questionne les municipalités sur les éventuelles modifications apportées aux illuminations de Noël en raison des économies d'énergies demandées aux collectivités. Il est proposé de maintenir les installations existantes pour cette année sachant que l'amplitude de l'éclairage public a été diminuée. En complément sur ce sujet, il est impératif que l'éclairage des abri-bus soit maintenu. Des avis divergent au sujet des horaires d'extinction des lampadaires.

- ***Bilan de la commission « Animations-Fêtes » :***

Le responsable de la commission fait savoir qu'un bilan de toutes les animations estivales a été réalisé. Quelques modifications seront apportées aux conviviales en 2023. Les Vœux de la municipalité sont prévus le 7 janvier 2023 à 18 h.

- Activités vélos :

Mr le Maire fait savoir qu'une réunion de présentation du projet « Accueil Vélo » aura lieu le lundi 17 octobre en mairie.
Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr Moulin qui expose plusieurs solutions afin de diversifier son activité de location de vélos.

- Saison touristique :

Les installations et les bateaux commencent à être démontés et rentrés. Mme Grolleau dont le contrat se termine le 14 octobre a préparé un bilan de saison qui sera analysé lors d'une réunion de la commission « tourisme ».

- Affaire en cours :

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr Joël Girardeaux.
Mr le Maire fait état de l'installation illégale de véhicules dans le site classé : dossier suivi par le Dréal.
Mr le Maire fait état des impayés : les poursuites vont être engagés par le trésor public.

- Fibre optique :

Une réunion d'information organisée par Orange aura lieu le 26 octobre sur le parking de la salle polyvalente. Mr le Maire fait savoir qu'un accord a été trouvé au sujet du déploiement du réseau aérien de la « Fibre » dans le site classé.

- Salon de coiffure :

Mr le Maire fait savoir que la signature du bail chez le notaire aura lieu le vendredi 7 octobre avec effet rétroactif au 1^{er} octobre. L'ouverture au public est prévue le mardi 11 octobre.

- Les jeunes :

Le véhicule du kiosque dénommé « La Germaine » sera présent le 26 octobre sur la place du port à destination des jeunes âgés de 13 à 17 ans qui seront invités personnellement.
La création d'un foyer de jeunes se concrétise lors de réunions où une douzaine de jeunes mailletais motivés sont présents. Le lieu pressenti étant le centre social et culturel, le foyer rural sera informé des travaux futurs.

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le jeudi 10 novembre 2022.

- Mr le Maire fait état de la réunion-débat organisée par Mme Annick Billon au sujet de la ruralité et à laquelle il a participé avec Mr Praile à Ste Hermine.

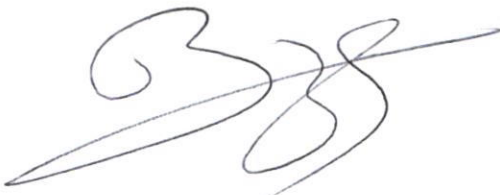
3) Questions diverses :

- Afin d'agrémenter le bulletin municipal, Mme Denis propose à la commission « communication », des photos qu'elle a prise au cours de l'année (à disposition à la mairie).
- Mme Denis donne le compte rendu de la réunion de commission « Solidarité Enfance Jeunesse » de la CCVSA : la MIL connaissant des difficultés de recrutements, propose le financement des formations BAFA. D'autre part, l'activité piscine étant obligatoire dans le programme scolaire, une piscine mobile sera installée près du complexe sportif de Rives d'Autizes en attendant la construction d'une piscine sur la commune de Benet.
- Il est proposé que des décorations de Noël en bois soient fabriquées pour agrémenter les espaces publics.
- Les écoles seront contactées afin d'associer les enfants à la cérémonie du 11 novembre.
- On nous signale le vol de panneaux de signalisation.
- Il est proposé qu'un article sur le futur Foyer des Jeunes soit inséré dans le bulletin municipal, cependant cette association n'étant pas créée, cela semble prématuré.
- Il est proposé que des panneaux photovoltaïques soient installés sur l'atelier municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

La Secrétaire de séance,

Bernadette DENIS.



Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

